



PREFECTURE DE L'AUBE

LA PREFECTURE DE L'AUBE COMMUNIQUE

La commission départementale d'aménagement commercial de l'AUBE, réunie le 8 mars 2018 à 15 H 45, a émis **un avis favorable** à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la société **SAS Jean-Paul PAGEAU et Compagnie**, représentée par Monsieur Jean-Pierre MERLE sise centre commercial de la Belle Idée D619- 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, en qualité de futur propriétaire des futurs magasins. La demande porte sur **l'extension d'un ensemble commercial par la création de six boutiques et de trois moyennes surfaces spécialisées dans le secteur non alimentaire pour une surface de vente globale de 3950 m²**, situé sur le parc de l'aérodrome de Maizières-la-Grande-Paroisse. L'extension portera l'ensemble commercial à 7385 m² de surface de vente au total.

La construction de cet ensemble commercial nécessite l'obtention d'un permis de construire.

Pour le Préfet et, par délégation,
la Sous-Préfète,

Catherine LAM TAN HING-LABUSSIERE